



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Yonne  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil Communautaire : 27

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 22

Votants : 26

Pour : 24 Contre : 2 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 31 octobre 2023 pour le 07 novembre 2023, à 19h00, dans la salle Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Valmy, 1 rue des écoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

**ETAIENT PRESENTS :**

**BASSOU  
BONNARD  
CHARMOY  
CHENY  
CHICHERY  
EPINEAU LES VOVES  
LAROCHÉ ST CYDROINE  
MIGENNES**

M.PICHON en suppléance de Mme MOREAU)  
M. WARIE  
Mme SUZANNE, M. PREVOT  
Mme LEMETAYER, M. LEMOINE, Mme FERREIRA, M.SERANDAT  
Mme RAMEAU (en suppléance de M.LIEBAERT)  
Mme BRUNEAU  
Mme BILLIET, M. ESNAULT,  
M. BOUCHER, Mme COLLET, Mme DURIEUX, M. FEVRIER, M.  
MALLINGER, Mme ODABAS, Mme KRIEGEL, Mme SILVESTRE, M.  
MEYROUNE, M.CASPAR

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE  
POUVOIR :**

M.JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER) M.JEANGEORGES  
(pouvoir à Mme COLLET), M.BARJOT (pouvoir à M.WARIE), Mme  
TONNELIER (pouvoir à M.MEYROUNE)

**ABSENTS EXCUSES  
ABSENTS NON-EXCUSES  
SECRETAIRE DE SEANCE**

M.YALCIN  
Mme BILLIET

**Délibération n°85/2023/FIN portant modification budgétaire n°3 du budget des services généraux**

**VU** le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de réajuster certaines lignes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal pour tenir compte d'événements non prévus et d'insuffisances de crédits.

Il propose donc de modifier les inscriptions prévues au budget 2023.

**VU** l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 octobre 2023

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité (votes contre de M. MEYROUNE et Mme TONNELIER)

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 suivante :

**Décision modificative n°3 du Budget des services Généraux 2023**

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Compte</b>	<b>Libellé compte</b>	<b>Services</b>	<b>Libellé services</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>				<b>30 000 €</b>	<b>0 €</b>
2031	Frais d'études	020	Services communs	30 000 €	0 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>				<b>50 400 €</b>	<b>0 €</b>
21352	Install générales .. des constructions - Bâtiments privés	020	Services communs	7 000 €	0 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	824-1	Gens du voyage	- 2 700 €	0 €
21713	Terrains aménagés autres que voirie (mise à dispo)	412-2	Tennis	20 000 €	0 €
21735	Install. générales, agenc., aménag. constructions (mise à dispo)	412-1	Stades	30 000 €	0 €
21741	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics(mise à dispo)	822-1	Balayage	- 5 900 €	0 €
21838	Autre matériel informatique	254	Médecine scolaire	2 000 €	0 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>				<b>- 25 000 €</b>	<b>0 €</b>
2313	Constructions (en cours)	421-1	Centres de loisirs	- 25 000 €	0 €
<b>13 - Subventions d'investissement</b>					<b>34 900 €</b>
1311	Subv. transf. Etat et établissements nationaux	020	Services communs		17 500 €
13461	Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	412-1	Stades		17 400 €
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>					<b>20 500 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	01-1	Opérations non ventilables		20 500 €
<b>Total général</b>				<b>55 400 €</b>	<b>55 400 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Compt</b>	<b>Libellé compte</b>		<b>Libellé services</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>				<b>20 500 €</b>	
023	Virement à la section d'investissement	01-1	Opérations non ventilables	20 500 €	
<b>Total général</b>				<b>20 500 €</b>	<b>0 €</b>

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,  
F. BOUCHER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Yonne  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

<b>Nombre de membres</b>
Afférents au Conseil Communautaire : 27
<u>En exercice</u> : 27
<u>Quorum</u> : 14
<u>Présents</u> : 22
<u>Votants</u> : 26
Pour : 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 31 octobre 2023 pour le 07 novembre 2023, à 19h00, dans la salle Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Valmy, 1 rue des écoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

**ETAIENT PRESENTS :**

**BASSOU  
BONNARD  
CHARMOY  
CHENY  
CHICHERY  
EPINEAU LES YOYES  
LAROCHE ST CYDROINE  
MIGENNES**

M.PICHON en suppléance de Mme MOREAU)  
M. WARIE  
Mme SUZANNE, M. PREVOT  
Mme LEMETAYER, M. LEMOINE, Mme FERREIRA, M.SERANDAT  
Mme RAMEAU (en suppléance de M.LIEBAERT)  
Mme BRUNEAU  
Mme BILLIET, M. ESNAULT,  
M. BOUCHER, Mme COLLET, Mme DURIEUX, M. FEVRIER, M.  
MALLINGER, Mme ODABAS, Mme KRIEGEL, Mme SILVESTRE, M.  
MEYROUNE, M.CASPAR

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE  
POUVOIR :**

M.JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER) M.JEANGEORGES  
(pouvoir à Mme COLLET), M.BARJOT (pouvoir à M.WARIE), Mme  
TONNELIER (pouvoir à M.MEYROUNE)  
M.YALCIN

**ABSENTS EXCUSES**

**ABSENTS NON-EXCUSES  
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BILLIET

**Délibération n°86/2023/ADM Portant signature de la convention cadre Grandir en Milieu Rural avec la MSA**

VU l'exposé du Président qui rappelle ce qui suit :

La communauté de communes de l'agglomération migennaise ne dispose pas de la compétence enfance et jeunesse, en revanche par la délibération n°62/2021/STATUTS du 05 juillet 2021, le conseil communautaire a modifié l'intérêt communautaire, et notamment la compétence « conduite d'actions d'intérêt communautaire pour l'action sociale d'intérêt communautaire » en ajoutant à l'exploitation des locaux des centres de loisirs du migennais dans le cadre des mercredis loisirs et des vacances scolaires, le soutien financier aux structures de garde en matière de petite enfance labélisées pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

La Communauté de Communes a par ailleurs contractualisé et signé la CTG avec la Caisse d'Allocations familiales de l'Yonne, principal partenaire financier pour l'exécution de ces services.

Dans le cadre de l'évolution des dispositifs contractuels et des fonds liés à l'Enfance-Jeunesse de la branche famille par la CAF, la Mutualité Sociale Agricole a également travaillé sur une nouvelle offre territoriale Enfance Jeunesse pour sa COG 2021-2025. Cette offre GMR - Grandir en Milieu Rural - a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'Enfance-Jeunesse, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié avec les territoires.

La convention cadre 2022 jointe vise à identifier et formaliser les engagements réciproques (humains, techniques et financiers) de la MSA et de l'Agglomération pour répondre aux besoins identifiés comme prioritaires sur le territoire au regard des thématiques cibles de GMR.

Pour se faire la Communauté de Communes a lancé un diagnostic des services aux familles déployés sur le territoire visant à établir un socle commun de services sur le migennois co-construit avec les communes membres et les partenaires institutionnels au rang desquels la CAF et la MSA.

Les interventions financières de la MSA portent sur les actions menées sur 5 thématiques socles : la petite enfance, les loisirs vacances, la parentalité, le numérique et la mobilité. Ainsi sur la période 2022-2025, 44 000€ seront versés à la CCAM sur différentes actions, décrites sur la synthèse jointe en annexe.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,  
VU la délibération n°62/2021/STATUTS du 05 juillet 2021 portant modification de l'intérêt communautaire  
VU le projet de convention territoriale cadre Grandir en Milieu Rural  
VU l'avis favorable du bureau communautaire du 20 octobre 2023

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention cadre avec la MSA ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **DIT** que les subventions sont inscrites au budget des services généraux,

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre le Président  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
F. BOUCHER







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Yonne  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

<b>Nombre de membres</b>
Afférents au Conseil Communautaire : 27
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 22
Votants : 26
Pour : 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 31 octobre 2023 pour le 07 novembre 2023, à 19h00, dans la salle Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Valmy, 1 rue des écoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

**ETAIENT PRESENTS :**

<b>BASSOU</b>	M.PICHON en suppléance de Mme MOREAU)
<b>BONNARD</b>	M. WARIE
<b>CHARMOY</b>	Mme SUZANNE, M. PREVOT
<b>CHENY</b>	Mme LEMETAYER, M. LEMOINE, Mme FERREIRA, M.SERANDAT
<b>CHICHERY</b>	Mme RAMEAU (en suppléance de M.LIEBAERT)
<b>EPINEAU LES VOVES</b>	Mme BRUNEAU
<b>LAROCHE ST CYDROINE</b>	Mme BILLIET, M. ESNAULT,
<b>MIGENNES</b>	M. BOUCHER, Mme COLLET, Mme DURIEUX, M. FEVRIER, M. MALLINGER, Mme ODABAS, Mme KRIEGEL, Mme SILVESTRE, M. MEYROUNE, M.CASPAR

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :** M.JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER) M.JEANGEORGES (pouvoir à Mme COLLET), M.BARJOT (pouvoir à M.WARIE), Mme TONNELIER (pouvoir à M.MEYROUNE)

**ABSENTS EXCUSES**

M.YALCIN

**ABSENTS NON-EXCUSES**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BILLIET

Délibération n°87/2023/CONV portant signature d'une convention avec l'UGAP pour l'adhésion à un groupement de commande pour la fourniture, acheminement de gaz naturel

- VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :
- VU le code de l'énergie,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la commande publique,
- VU la délibération n°2015-49 du 31 mars 2015 relative à l'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
- VU la délibération n°2017-37 du 24 mars 2017 relative au renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 20 octobre 2023

Le Président rappelle que la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 (article 25) relative à la consommation emporte la suppression des Tarifs Réglementés de vente de gaz naturel Les personnes publiques ont été tenues de mettre en concurrence leur approvisionnement d'énergie.

Afin d'accompagner les personnes publiques, l'UGAP a mis en œuvre, dans son dispositif d'achat groupé de gaz naturel, des marchés renouvelés à chaque échéance.

Au-delà de la sécurité technique et juridique, la massification permet des gains significatifs et garantit les réponses des fournisseurs.

La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise a eu le souhait d'adhérer à l'UGAP afin de permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir les meilleurs prix.

L'UGAP va proposer un nouveau dispositif d'achat groupé de gaz naturel couvrant les besoins en fournitures de ses clients à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 jusqu'au 31/12/2028, soit 3.5 ans.

La CCAM souhaite donc renouveler son adhésion à ce dispositif dont le recensement des besoins va avoir lieu de début novembre jusqu'au 26 Janvier 2024.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes de l'agglomération migennoise au groupement de commandes pour « la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et services associés» à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 jusqu'au 31 décembre 2028.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** Le coordonnateur UGAP à solliciter, autant que besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- **APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés,
- **S'ENGAGE** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents auxquels la Communauté de Communes de l'agglomération migennoise est partie prenante,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Communauté de Communes de l'agglomération migennoise est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,  
F. BOUCHER





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Yonne  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

<b>Nombre de membres</b>
Afférents au Conseil Communautaire : 27
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 22
Votants : 26
Pour : 24 Contre : 0 Abst. : 2

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 31 octobre 2023 pour le 07 novembre 2023, à 19h00, dans la salle Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Valmy, 1 rue des écoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

**ETAIENT PRESENTS :**

**BASSOU  
BONNARD  
CHARMOY  
CHENY  
CHICHERY  
EPINEAU LES VOVES  
LAROCHE ST CYDROINE  
MIGENNES**

M.PICHON en suppléance de Mme MOREAU)  
M. WARIE  
Mme SUZANNE, M. PREVOT  
Mme LEMETAYER, M. LEMOINE, Mme FERREIRA, M.SERANDAT  
Mme RAMEAU (en suppléance de M.LIEBAERT)  
Mme BRUNEAU  
Mme BILLIET, M. ESNAULT,  
M. BOUCHER, Mme COLLET, Mme DURIEUX, M. FEVRIER, M.  
MALLINGER, Mme ODABAS, Mme KRIEGEL, Mme SILVESTRE, M.  
MEYROUNE, M.CASPAR

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE  
POUVOIR :**

M.JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER) M.JEANGEORGES  
(pouvoir à Mme COLLET), M.BARJOT (pouvoir à M.WARIE), Mme  
TONNELIER (pouvoir à M.MEYROUNE)

**ABSENTS EXCUSES  
ABSENTS NON-EXCUSES  
SECRETAIRE DE SEANCE**

M.YALCIN

Mme BILLIET

**Délibération n°88/2023/ADM portant avis de principe sur le projet de création d'une unité  
de valorisation énergétique dans le florentinois**

VU le rapport par lequel le Président expose ce qui suit :

Par courrier en date du 29 septembre 2023, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Serein et Armance (CCSA) nous a informé de son souhait de construire sur le territoire du Florentinois une unité de valorisation énergétique, à savoir un incinérateur à déchets. Il a ainsi saisi M. Le Préfet de l'Yonne de cette demande par courrier en date du 26 septembre 2023.

Le Président rappelle le contexte actuel, et notamment les obligations de réduction progressive des capacités d'enfouissement des ordures ménagères dictées par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) lui-même basé sur les orientations de l'Etat.

Il rappelle également la hausse constante du taux national de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui est applicable sur le tonnage des déchets enfouis et qui va devenir insupportable pour les collectivités.

Enfin, l'exploitation du site d'enfouissement de DUCHY, autorisé jusqu'au 31 mai 2024, ne constitue qu'une solution à court ou moyen terme même si la durée d'exploitation est prolongée (la demande est en cours d'instruction au niveau des services de l'Etat).

Actuellement les deux solutions proposées sont soit de rejoindre un centre d'enfouissement proche d'Avallon, soit de transporter nos déchets jusqu'à Sens pour alimenter le nouvel incinérateur en projet. Or, ces deux solutions, géographiquement éloignées de notre territoire, entraîneront pour notre collectivité un coût supplémentaire non négligeable de transport (usure des véhicules, consommation de carburant, usure des infrastructures routières) et donc un bilan carbone défavorable.

C'est dans cette optique que la CCSA souhaite mettre en place un incinérateur des déchets ultimes sur son territoire, afin également d'offrir une solution de traitement aux collectivités du Centre Yonne.

Aussi, l'étude d'un projet d'unité de valorisation énergétique en Centre Yonne est tout à fait pertinente d'un point de vue économique et écologique.

Afin de soutenir un projet pertinent et cohérent avec les exigences environnementales actuelles, et conforme avec les caractéristiques de notre territoire, le Président sollicite l'avis du Conseil Communautaire sur ce projet.

VU l'exposé du Président,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 octobre 2023

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention de M.MEYROUNE et Mme TONNELIER):**

- **DONNE un avis favorable / SOUTIENT** le projet de création d'une unité de valorisation énergétique dans le florentinois.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,

F. BOUCHER







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Yonne  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

<b>Nombre de membres</b>
Afférents au Conseil Communautaire : 27
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 22
Votants : 26
Pour : 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 31 octobre 2023 pour le 07 novembre 2023, à 19h00, dans la salle Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes.

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Valmy, 1 rue des écoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

**ETAIENT PRESENTS :**

**BASSOU  
BONNARD  
CHARMOY  
CHENY  
CHICHERY  
EPINEAU LES VOVES  
LAROCHE ST CYDROINE  
MIGENNES**

M.PICHON en suppléance de Mme MOREAU)  
M. WARIE  
Mme SUZANNE, M. PREVOT  
Mme LEMETAYER, M. LEMOINE, Mme FERREIRA, M.SERANDAT  
Mme RAMEAU (en suppléance de M.LIEBAERT)  
Mme BRUNEAU  
Mme BILLIET, M. ESNAULT,  
M. BOUCHER, Mme COLLET, Mme DURIEUX, M. FEVRIER, M.  
MALLINGER, Mme ODABAS, Mme KRIEGEL, Mme SILVESTRE, M.  
MEYROUNE, M.CASPAR

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE  
POUVOIR :**

M.JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER) M.JEANGEORGES  
(pouvoir à Mme COLLET), M.BARJOT (pouvoir à M.WARIE), Mme  
TONNELIER (pouvoir à M.MEYROUNE)

**ABSENTS EXCUSES  
ABSENTS NON-EXCUSES  
SECRETAIRE DE SEANCE**

M.YALCIN  
Mme BILLIET

**Délibération n°89/2023/PERS Portant transformation d'un poste**

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est nécessaire de transformer les postes ci-dessous et de mettre le tableau des effectifs à jour.

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code général de la fonction publique,
- VU les statuts particuliers des cadres d'emploi concernés,
- VU le tableau des effectifs,
- VU les avis favorables de la commission du personnel et du Comité Technique du 11 septembre 2023,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 20 octobre 2023

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de transformer, à compter du 1er décembre 2023, un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet en un poste d'agent de maîtrise à temps complet,

- **AUTORISE** par dérogation, le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L322-14 du Code général de la fonction publique, qui permet, le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement du fonctionnaire.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits budget des services généraux 2023

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre le Président  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
F. BOUCHER

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to be 'F. BOUCHER'. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Yonne  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2023

<b>Nombre de membres</b>
Afférents au Conseil Communautaire : 27
<u>En exercice</u> : 27
<u>Quorum</u> : 14
<u>Présents</u> : 22
<u>Votants</u> : 26
Pour : 26 Contre : 0 Abst. : 0

Convocation a été faite aux 27 membres du Conseil Communautaire le 31 octobre 2023 pour le 07 novembre 2023, à 19h00, dans la salle Valmy, 1 rue des Ecoles à Migennes.  
L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Valmy, 1 rue des écoles à Migennes sous la Présidence de M. François BOUCHER, Président en exercice.

**ETAIENT PRESENTS :**

**BASSOU  
BONNARD  
CHARMOY  
CHENY  
CHICHERY  
EPINEAU LES VOVES  
LAROCHE ST CYDROINE  
MIGENNES**

M.PICHON en suppléance de Mme MOREAU)  
M. WARIE  
Mme SUZANNE, M. PREVOT  
Mme LEMETAYER, M. LEMOINE, Mme FERREIRA, M.SERANDAT  
Mme RAMEAU (en suppléance de M.LIEBAERT)  
Mme BRUNEAU  
Mme BILLIET, M. ESNAULT,  
M. BOUCHER, Mme COLLET, Mme DURIEUX, M. FEVRIER, M.  
MALLINGER, Mme ODABAS, Mme KRIEGEL, Mme SILVESTRE, M.  
MEYROUNE, M.CASPAR

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE  
POUVOIR :**

M.JACQUEMAIN (pouvoir à Mme LEMETAYER) M.JEANGEORGES  
(pouvoir à Mme COLLET), M.BARJOT (pouvoir à M.WARIE), Mme  
TONNELIER (pouvoir à M.MEYROUNE)  
M.YALCIN

**ABSENTS EXCUSES  
ABSENTS NON-EXCUSES  
SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BILLIET

**Délibération n°90/2023/ADM portant avis sur des ouvertures dominicales**

VU le rapport par lequel Monsieur le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », modifie la législation sur l'ouverture des établissements de vente au détail le dimanche, notamment en ce qui concerne les dérogations accordées par les Maires. Au titre de l'article L3132-26 du Code du travail, le nombre de dimanches d'ouverture peut passer à 12 par an, depuis le 1er janvier 2016, au lieu de 5 auparavant.

Chaque salarié privé de repos dominical doit percevoir une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente et bénéficie d'un repos compensateur équivalent en temps.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante, par arrêté du Maire, après avis du Conseil Municipal et lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Les dérogations sont collectives et aucune demande de dérogation n'est à formuler par les commerçants. Deux enseignes ont tout de même informé la commune de son intention d'ouvrir toute la journée sur certains dimanches en 2024. Il s'agit de :

- **Leclerc** : 03, 10, 17 et 24 novembre 2024 ainsi que le 08, 15, 22, et 29 décembre 2024
- **Action** : les 17 et 24 novembre 2024, ainsi que le 01, 08, 15, 22, et 29 décembre 2024

Monsieur le Président donc propose les dates d'ouvertures dominicales suivantes pour 2024 :

- Dimanche 03, 10, 17 et 24 novembre 2024
- Dimanche 01, 08, 15, 22, et 29 décembre 2024.

Le Président sollicite l'avis du Conseil Communautaire au sujet de la proposition de la Ville de Migennes.

VU l'exposé du Président,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 octobre 2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable** aux dates d'ouvertures dominicales pour 2024 comme indiqué ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président

Pour copie conforme,

Le Président,

F. BOUCHER

